

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 15 avril 2021

**Habitat**

# Rennes Métropole lance la révision du Programme local de l'habitat 2015-2022

Jeudi 15 avril 2021, le Conseil de Rennes Métropole a approuvé le lancement de la révision du Programme local de l'habitat (PLH) 2015-2022. Ce dernier définit les objectifs et les principes de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et vise à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en situation de handicap en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Rennes Métropole prépare par ailleurs le futur PLH 2023-2028.

## Une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste

Le territoire de Rennes Métropole est engagé de longue date dans une politique volontariste et globale de l'habitat qui a produit des effets reconnus au plan national, qu'il s'agisse de la production nouvelle de logements portée par le logement aidé et plus particulièrement social, de la cotation de la demande à l'échelle intercommunale ou du partenariat très intégré de l'ensemble des acteurs et des communes.

Ces actions sur toute la chaîne du logement ont permis à Rennes Métropole de rester un territoire solidaire et accueillant : accueil plus équilibré entre les territoires, développement de l'offre locative, maîtrise des prix.

Rennes Métropole met actuellement en œuvre son troisième PLH, adopté en décembre 2015. Ce programme a permis d'approfondir la politique d'accueil du territoire, en visant à la fois à conforter le droit au logement mais aussi à dépasser les situations hétérogènes du territoire. C'est dans ce cadre qu'un loyer unique dans le parc social est mis en œuvre progressivement depuis 2018, à chaque relocation, et que l'Office foncier solidaire a été créé, afin de permettre à plusieurs générations de ménages de bénéficier de conditions favorables pour devenir propriétaires. En dissociant le foncier du bâti, il représente un outil supplémentaire pour faire face à la cherté du foncier et à la cherté du logement.

## Préparation du PLH 2023-2028

L'élaboration du quatrième PLH de Rennes Métropole s'inscrit dans un contexte

---

en tension.

La double urgence sociale et écologique à laquelle le territoire doit répondre nécessite d'identifier l'ensemble des difficultés et des défis, qu'il s'agisse de l'augmentation des coûts de la construction ou de la spéculation foncière, de la précarisation des ménages et de la pression très forte sur le logement social, de la transition énergétique et écologique, de l'acceptabilité sociale d'un modèle de développement en renouvellement urbain.

*"Nous souhaitons demeurer une métropole accueillante, qui construit de nouveaux logements, pour garantir à chacun le droit de se loger sur notre territoire et pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés : les nouvelles précarités générées par la crise, la relance économique et la nécessaire transition écologique de notre société. Pour cela, je crois profondément aux valeurs qui ont toujours guidé la politique de l'habitat de notre territoire : le service public du logement social, l'esprit d'innovation et la volonté de faire ensemble".* Nathalie Appéré, Présidente de Rennes Métropole

Pour définir le cadre général qui s'appliquera pour l'élaboration du prochain PLH, une étude sera lancée, débouchant sur différents scénarios qui feront l'objet d'une évaluation. À l'issue de cette première séquence, un scénario général, visant un point d'équilibre ambitieux, acceptable et soutenable, sera retenu et permettra de définir les orientations stratégiques du prochain PLH.

Les communes seront associées à ce travail en continu, ainsi que les Personnes Publiques Associées, l'État, les EPCI voisins et le Pays de Rennes qui seront régulièrement consultés. Les habitants de Rennes Métropole seront également associés à l'élaboration du futur PLH, *via* la mise en place d'une démarche de concertation, qui sera mise en œuvre à l'échelle des communes.